

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tenue le 17 juillet 2017, tenue à 20h00 à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Alain Carrier maire

 Madame Myleine Gauthier conseillère, siège numéro 2
 Monsieur Bertrand Lavoie conseiller, siège numéro 3
 Madame Marie-France Dupont conseillère, siège numéro 4
 Monsieur Robin Deschênes conseiller, siège numéro 6

Monsieur Régis Sirois, conseiller, siège numéro 1, est absent, absence non motivée.

Madame Francine Bezeau, conseillère, siège numéro 5, est absente, absence motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Carrier.

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-07-168 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

2. Acceptation du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.
3. Adoption du règlement no. 2017-04 - Modifications au règlement no. 2009-02 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
4. Période de questions.
5. Levée de l'assemblée.

Adoptée

2. ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016

17-07-169 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, tel que présenté par madame Manon Albert de la firme Mallette.

Adoptée

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2017-04 - MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NO. 2009-02 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Reportée à une séance ultérieure

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-07-170 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 34.

Adoptée

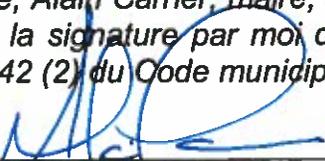


Alain Carrier, maire



Denis Ouellet
Directeur général & Secrétaire-trésorier par intérim

Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Alain Carrier, maire